



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/94/DEC

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SESSION

Campeche (Mexique), le 25 octobre 2012





Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/1(XCIV)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(document CE/94/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour proposé pour sa quatre-vingt-quatorzième session.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/2(XCIV)

Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/94/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication du Président de la 94^e session du Conseil exécutif, M. Danson M. Mwazo, Ministre du tourisme du Kenya,

1. Le remercie de sa communication au Conseil exécutif ;
2. Partage son point de vue concernant la nécessité d'assurer le développement durable du tourisme, sachant que les arrivées continuent d'augmenter et que le total des arrivées internationales va prochainement atteindre le cap du milliard ;
3. Partage le point de vue du Président concernant la nécessité de continuer de promouvoir le développement d'un tourisme responsable, durable et accessible à tous, en garantissant l'établissement et l'adoption par tous les États Membres de meilleures pratiques uniformes dans ce domaine ; et
4. Exprime sa gratitude et sa reconnaissance au Président et aux Vice-présidents du Conseil pour leur conduite dynamique des travaux et leurs contributions personnelles ayant permis d'avoir des délibérations fructueuses concernant les différents points à l'ordre du jour.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/3(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : situation actuelle et activités

a) Le tourisme international en 2012

b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

c) Exécution du programme général de travail 2012-2013

Points 3 l) a), b) et c) de l'ordre du jour
(documents CE/94/3 l) a), CE/94/3 l) b) et CE/94/3 l) c))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général sur le tourisme international en 2012, l'intégration du tourisme dans les priorités mondiales et l'exécution du programme général de travail 2012-2013, et en ayant débattu,

1. Remercie le Secrétaire général pour son exposé qui donne aux membres du Conseil un aperçu à l'échelle mondiale de l'évolution récente et à venir du secteur touristique ;
2. Partage l'analyse que fait le Secrétaire général de la situation actuelle et des perspectives à court terme du secteur touristique, plus précisément en ce qui concerne les défis existants posés par la situation de l'économie mondiale ;
3. Prie le Secrétaire général de continuer de suivre de près les répercussions possibles sur le tourisme de la conjoncture économique et d'informer les Membres en conséquence ;
4. Accueille avec satisfaction le travail accompli par le secrétariat pour faire une place au tourisme, en particulier le tourisme conçu et géré de façon durable, parmi les priorités internationales et nationales ;
5. Félicite les Membres ayant défendu l'inclusion du tourisme dans le document final de Rio et dans la Déclaration du G20, et encourage tous les Membres à favoriser la prise en compte du tourisme dans tous les processus et tous les forums pertinents auxquels ils participent aux échelons régional et international ;

6. Demande au Secrétaire général de présenter, lors de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif, des idées concrètes concernant la mise en œuvre dans les domaines relevant du « tourisme durable » tels qu'exprimés dans le document final de Rio+20, « L'avenir que nous voulons » ; et
7. Félicite également les Membres ayant adhéré à l'initiative de la Lettre ouverte et encourage à s'y rallier ceux qui ne l'ont pas encore fait.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/4(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : situation actuelle et activités

d) Enquête sur le programme général de travail 2014-2015

Point 3 l) d) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 l) d))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général concernant l'enquête sur le programme général de travail 2014-2015,

1. Reconnaît l'importance cruciale que revêt un tel exercice afin d'établir des priorités claires parmi les Membres de l'Organisation et de les refléter dans le prochain programme de travail et budget ;
2. Demande instamment à tous les Membres de l'OMT de remplir l'enquête en ligne de façon à obtenir un tableau plus complet et plus représentatif des besoins de chacun ;
3. Charge le Secrétaire général a) d'informer tous les Membres de l'Organisation des résultats de l'enquête lors des réunions des commissions régionales au cours du premier semestre 2013, b) d'élaborer un projet de programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 et c) de présenter ce dernier à la 95^e session du Conseil exécutif ;
4. Confirme l'obligation du secrétariat de continuer à assurer l'interprétation dans toutes les langues officielles pour les réunions statutaires de l'Organisation, étant entendu que la fourniture de services d'interprétation pour les réunions non statutaires sera examinée au cas par cas, sous réserve de la disponibilité de fonds.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/5(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : situation actuelle et activités

e) Protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages

Point 3 l) e) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 l) e))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages,

1. Remercie le Secrétaire général de lui avoir présenté les résultats préliminaires obtenus par le Groupe de travail de l'OMT sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages ;
2. Accueille avec satisfaction les activités du Groupe de travail et du secrétariat dans le domaine de la protection des touristes ;
3. Prend note des éléments de contenu du projet de convention internationale ;
4. Prend note également de l'assurance donnée par le Secrétaire général que la convention sera complémentaire des autres instruments en cours d'élaboration par des entités régionales telles que l'Union européenne, entre autres ;
5. Demande au Secrétaire général de continuer d'élargir le champ des discussions et les consultations avec tous les États Membres, en particulier dans le cadre des réunions des commissions régionales ; et

Rappelant la décision CE/DEC/5(XCIII) du Conseil exécutif,

6. Charge le Secrétaire général de recommander au Groupe de travail de poursuivre l'élaboration du texte de la convention, de faire rapport sur son avancement lors de la 95^e session du Conseil exécutif et, après les consultations nécessaires, de soumettre au moment opportun un projet de texte au Conseil exécutif et à l'Assemblée générale.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/6(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : l'OMT au sein du système des Nations Unies

a) Activités de l'OMT dans le système des Nations Unies

Point 3 II) a) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 II) a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/94/3 II) a),

1. Note avec intérêt que l'OMT collabore sur une base régulière avec différents réseaux et mécanismes des Nations Unies et qu'elle participe à des réunions techniques du système, dans le but de faire reconnaître pleinement la contribution du tourisme au développement durable et à la réduction de la pauvreté et d'assurer une utilisation optimale des ressources de l'OMT et des Nations Unies en évitant une répétition inutile des efforts ;
2. Apprécie et accueille avec satisfaction le travail accompli par le secrétariat, en collaboration avec les États Membres, pour contribuer au processus Rio+20 qui a débouché sur une déclaration politique ambitieuse, « L'avenir que nous voulons », et permis de faire figurer, pour la première fois, le « tourisme durable » dans un document de portée mondiale de cette importance, processus dans lequel certains États Membres ont joué un rôle particulièrement actif et déterminant, notamment l'Algérie en sa qualité de coordonnateur du G77+Chine, l'Allemagne, le Honduras et la République de Corée ;
3. Encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts pour placer le tourisme durable, bien conçu et bien géré au centre des préoccupations et pour se préparer en prévision des objectifs de développement durable s'inscrivant dans le cadre des priorités pour l'après-2015 (OMD) ;
4. Note avec intérêt que des discussions auront lieu à la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions liées au financement du développement et que le secrétariat a pris l'engagement d'entamer un dialogue avec les États Membres concernant le positionnement à plus longue échéance de l'OMT à cet égard ;

5. Appuie le travail du secrétariat pour mettre au point et exécuter, conjointement avec l'UNESCO, le Programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable approuvé récemment, et encourage l'OMT à continuer de jouer un rôle actif au sein du groupe de pilotage ;
6. Prend note du travail important accompli par le secrétariat et pour donner suite à la résolution 65/173 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'écotourisme, et soutient la poursuite de ses travaux sur cette question, comme mentionné et détaillé plus avant dans « L'avenir que nous voulons » ; et
7. Demande au Secrétaire général de l'informer, à ses prochaines sessions, de la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies.

Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/7(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : l'OMT au sein du système des Nations Unies

b) Recommandations du Corps commun d'inspection : mise en œuvre dans le contexte du Livre blanc

Point 3 II) b) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 II) b))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général et en ayant discuté,

1. Prend note des rapports du Corps commun d'inspection (CCI) annexés au document et remercie celui-ci pour ses observations ;
2. Approuve que le Plan de mise en œuvre du Livre blanc constitue le principal instrument pour mener à bien le processus de réforme à l'OMT et charge le Secrétaire général de présenter, à un rythme annuel, un point sur son état d'avancement ainsi que de nouvelles propositions à y inclure, s'il y a lieu ;
3. Prend note des correspondances indiquées à l'annexe XV entre le rapport du CCI sur la gestion et l'administration de l'OMT préparé en 2009 et le Livre blanc accompagné des mesures à prendre ;
4. Considère classées les recommandations 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23 et 25 du rapport JIU/REP/2009/1 compte tenu des débats engagés entre les États Membres dans le contexte du Livre blanc et se félicite du bon niveau d'avancement pour ce qui est des autres recommandations ; et
5. Prend note des 110 recommandations contenues dans les rapports et notes du CCI en 2011 et récapitulées à l'annexe XVI, et demande au Secrétaire général, compte tenu de l'état actuel de la question au secrétariat et des coûts que suppose leur mise en œuvre, que l'Organisation s'abstienne, à ce stade, de prendre toute nouvelle mesure les concernant.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/8(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie III : questions administratives et statutaires

a) Situation financière de l'Organisation

Point 3 III) a) de l'ordre du jour
(documents CE/94/3 III) a) et CE/94/3 III) a) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Étant saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les déclarations du secrétariat,

1. Prend note du niveau de recouvrement des contributions des Membres pour l'exercice financier 2012 atteignant, au 31 juillet 2012, 8 465 595,67 EUR de recettes prévues, ainsi que du niveau de recouvrement des arriérés de contributions, qui s'élève à 874 391,80 EUR ;
2. Prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 2012 et éviter ainsi des retards qui pourraient entraver l'exécution du programme ;
3. Prend acte des pressions budgétaires auxquelles est soumise l'Organisation en raison de la politique de croissance nominale zéro suivie depuis déjà quatre ans, tout en prenant note avec satisfaction de la gestion financière prudente du Secrétaire général ; et
4. Approuve la deuxième ébauche des Règles de gestion financière amendées pour en assurer la conformité avec les IPSAS suivant la proposition du Secrétaire général, notamment les amendements rédactionnels proposés concernant la Réserve de renouvellement dans les Règles de gestion financière 6.21 et 6.23, sous réserve de la version finale qui sera proposée à la prochaine session du Conseil exécutif concernant les Règles de gestion financière 5.14 à 5.19 afin de résoudre les problèmes soulevés lors de la présente réunion du Conseil exécutif ;
5. Prend acte que la confirmation des virements budgétaires est du ressort du Comité du programme et du budget et du Conseil exécutif, comme indiqué dans la Règle de gestion

financière 3.07, sans préjudice des processus de consultation entre le secrétariat et leurs Présidents dans le cadre du processus général d'approbation des virements budgétaires ;

6. Prend acte en outre que le taux de 7 % exigé de toutes les contributions volontaires au titre des coûts d'appui aux projets, tel que défini dans les principes régissant le recouvrement des coûts à l'annexe III des Règles de gestion financière, devrait être entendu comme un taux minimum, le Secrétaire général étant encouragé à obtenir, dans la mesure du possible, des taux de recouvrement des coûts plus élevés ; et
7. Encourage le Secrétaire général à continuer d'aller de l'avant dans la rédaction de la troisième ébauche des Règles de gestion financière amendées en vue de leur mise en conformité avec les IPSAS.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/9(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie III : questions administratives et statutaires

b) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement

Point 3 III) b) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 III) b))

Le Conseil exécutif,

Considérant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 20 Membres effectifs et à un Membre associé,

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts accordée à certains Membres par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session,

1. Remercie les Membres qui ont fait les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières malgré leurs difficultés internes ;
2. Note que le Tchad, ayant réglé ses arriérés de contributions, n'est plus visé par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et de l'article 34 des Statuts tandis que le Pakistan, qui a réglé en partie ses arriérés de contributions, n'est plus visé par le paragraphe 13 des Règles de financement, et accueille avec satisfaction les efforts considérables déployés par ces pays ;
3. Note avec satisfaction que le Nicaragua et le Togo ont respecté leurs plans de paiement convenus jusqu'en 2012, El Salvador ayant respecté le sien en partie ;
4. Prend note en outre des négociations s'étant déroulées entre le secrétariat et le Myanmar en vue d'établir un plan de paiement pour le règlement de ses arriérés ;
5. Demande au Secrétaire général de l'informer, à sa prochaine session, du respect des accords conclus par les Membres afin de décider s'il y a lieu de maintenir l'exemption temporaire de

l'application des dispositions du paragraphe 13 accordée par l'Assemblée générale ou de leur appliquer à nouveau ces dispositions s'ils n'ont pas rempli leurs engagements ; et

Rappelant les résolutions 523(XVII), 557(XVIII) et 588(XIX) de l'Assemblée générale ainsi que la décision 7(LXXXIX) du Conseil exécutif,

6. Note que l'Iraq bénéficie d'une prolongation de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34 des Statuts jusqu'à la vingtième session de l'Assemblée générale en attendant l'entrée en vigueur de son plan de paiement le 1^{er} janvier 2014.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/10(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie III : questions administratives et statutaires





c) Application de la nouvelle image institutionnelle dans les langues officielles

Point 3 III) c) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 III) c))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la proposition du Secrétaire général relative aux applications de la nouvelle image institutionnelle dans les langues officielles,

Remercie le Secrétaire général pour sa présentation et prend note avec satisfaction des applications de la nouvelle image institutionnelle de l'OMT dans les langues officielles (voir le document joint).

Espagnol	
Français	
Russe	
Arabe	



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/11(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie III : questions administratives et statutaires

d) Directives concernant le choix des lieux accueillant les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale

Point 3 III) d) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 III) d))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général concernant le choix des lieux accueillant les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale,

Tenant compte de l'article 8.2 des Statuts et de la décision 13(XVI) adoptée à sa seizième session à Rome (Italie),

1. Est d'avis que, pour le choix des lieux de réunion des organes directeurs de l'Organisation, il est nécessaire de concilier les exigences statutaires avec la pratique de rotation géographique des réunions qui a contribué à promouvoir le rôle du tourisme et de l'OMT de par le monde ;
2. Décide que les réunions du Conseil au cours desquelles celui-ci recommande un candidat au poste de Secrétaire général se tiennent au siège de l'Organisation ;
3. Fait sienne la proposition du Secrétaire général consistant à essayer de tenir au moins une réunion du Conseil exécutif au siège de l'Organisation les années où l'Assemblée ne se réunit pas ;
4. Adopte la procédure décrite dans le document CE/94/3 III) d) pour le choix des lieux de réunion du Conseil qui sera appliquée à partir de 2014 ; et
5. Recommande à l'Assemblée générale de continuer de suivre la pratique établie tout en prenant en considération les propositions formulées par le Secrétaire général dans le document CE/94/3 III) d) concernant le choix des lieux accueillant les sessions de l'Assemblée générale, sachant qu'il serait suffisant pour les candidatures de recevoir dix pour cent de parrainages.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/12(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie III : questions administratives et statutaires

e) Mise en place d'une fonction de déontologie

Point 3 III) e) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 III) e))

Le Conseil exécutif,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général et en avoir discuté,

1. Appuie la proposition du Secrétaire général d'appliquer des normes déontologiques à l'OMT selon le modèle suivi à l'ONU compte tenu, d'une part, de l'engagement de l'Organisation d'y souscrire et, d'autre part, des articles applicables des Statuts et de la réglementation de l'OMT relative aux questions financières et de personnel ;
2. Accueille favorablement l'étude de faisabilité en vue de l'établissement d'une fonction de déontologie à l'OMT, préparée par l'UNOPS en 2011, et appuie en particulier la nécessité de créer une fonction de déontologie pour l'Organisation englobant les neuf sous-fonctions énumérées aux paragraphes 13 et 14 ;
3. Demande au Secrétaire général de conclure les accords nécessaires avec l'UNOPS pour la prestation de ces fonctions qui commencerait, de préférence, le 1^{er} janvier 2013, tout en limitant les coûts à 30 000 EUR environ par an ;
4. Appuie l'incorporation de cette fonction dans la planification des futurs programmes de travail et de budget de l'Organisation, sauf décision contraire ; et
5. Demande au Secrétaire général de rendre compte annuellement au Conseil exécutif de l'exécution de la fonction de déontologie au cours de l'année précédente, ce qui inclut le rapport établi par le fonctionnaire chargé de la déontologie, et reste disponible pour examiner tout autre rapport qui pourrait lui être soumis par le fonctionnaire chargé de la déontologie.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/13(XCIV)

Rapport du Secrétaire général

Partie III : questions administratives et statutaires

f) Technologies de l'information et de la communication au secrétariat

Point 3 III) f) de l'ordre du jour
(document CE/94/3 III) f)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et de la communication de l'Organisation et

Ayant entendu les déclarations du secrétariat,

1. Prend note de la structure actuelle de l'organisation et du développement du programme des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'OMT tels qu'ils sont décrits dans le premier rapport présenté au Conseil exécutif sur ce domaine ;
2. Accueille favorablement l'initiative du Secrétaire général de tenir le Conseil exécutif régulièrement informé de la stratégie et de l'évolution du programme de travail en matière de TIC ;
3. Prend note en outre avec satisfaction des progrès accomplis en ce qui concerne les applications technologiques déjà utilisées par l'Organisation et reconnaît que l'environnement technologique en rapide évolution et les contraintes budgétaires vont constituer des défis majeurs dans un proche avenir ; et
4. Appuie les orientations données par le secrétariat pour le développement permanent d'un cadre de sécurité informatique préservant l'intégrité des ressources et des systèmes d'information de l'Organisation, et encourage l'application régulière de protocoles de sécurité matérielle et environnementale des données, de contrôles d'accès et de procédures d'extraction de l'information permettant de garantir la cybersécurité et l'application des meilleures pratiques technologiques.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/14(XCIV)

Rapport du Comité du programme et du budget

Point 4 de l'ordre du jour
(document CE/94/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et du budget,

1. Décide de faire siennes les conclusions et recommandations exprimées par le Comité ; et
2. Charge le Secrétaire général de soumettre une proposition sur l'avenir des comités techniques de l'OMT lors de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/15(XCIV)

Membres affiliés

a) Rapport du Président des Membres affiliés

Point 5 a) de l'ordre du jour
(document CE/94/5 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président du Comité des Membres affiliés,

1. Se félicite de la mise en œuvre du plan de travail 2012 visant à assurer une collaboration plus efficace entre l'OMT et ses Membres affiliés, en application du nouveau Règlement intérieur du Comité des Membres affiliés ;
2. Accueille favorablement les mesures prises par le secrétariat pour que tous les États Membres de l'OMT soient représentés parmi les Membres affiliés ;
3. Prend note avec intérêt des domaines d'action contenus dans le plan de travail, en particulier :
 - a) Publications :
 - Rapport des Membres affiliés n°4 : "Global Report on Food Tourism" (Rapport mondial sur le tourisme gastronomique) auquel de nombreux Membres affiliés ont collaboré ;
 - Rapport des Membres affiliés n°5 : "Global Report on Aviation: Responding to the Needs of New Destinations and Tourism Markets" (Rapport mondial sur l'aviation : répondre aux besoins des nouvelles destinations et nouveaux marchés touristiques), à paraître prochainement ;
 - Rapport régional n°3 : "Tourism in Europe: Working Together Towards 2030" (Le tourisme en Europe : travailler ensemble, cap sur 2030), fruit d'une collaboration entre le programme des Membres affiliés et le programme régional pour l'Europe, à paraître prochainement ;

- Projet CITIES 2012, en collaboration avec le programme Gestion des destinations et avec la participation de 21 villes dans le monde, qui sera présenté au sommet sur le tourisme urbain à Istanbul (Turquie), du 14 au 16 novembre ;
- b) Développement de platma, espace hébergé désormais par le serveur de l'OMT et qui a migré vers la plateforme Drupal, ce qui permet une intégration optimale avec le site internet de l'OMT, une baisse des coûts et la continuité du service ;
4. Encourage le secrétariat à mener des actions de coopération spécifiques, comme par exemple :
- appuyer les efforts du Membre affilié 'WYSE Travel Confederation' dans le contexte de la Déclaration de San Diego sur le voyage jeune, étudiant et à vocation pédagogique,
 - coopérer dans le cadre de la conférence Asie-Pacifique sur le tourisme autochtone à l'appui des principes gouvernant le développement du tourisme autochtone ;
5. Invite le programme des Membres affiliés à poursuivre son action afin d'intégrer et de faire participer les Membres affiliés aux activités de l'Organisation, et encourage les Membres affiliés à continuer de participer aux activités et à y contribuer de manière plus importante ; et
6. Prend note avec intérêt du programme relatif au Réseau de connaissances qui réunit 128 organismes d'enseignement et de recherche et constitue un instrument de création et de diffusion de savoir dans le domaine du tourisme, associant la théorie à la pratique, ainsi que des plans en vue de leur intégration progressive dans le Comité des Membres affiliés.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/16(XCIV)

Membres affiliés

b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 5 b) de l'ordre du jour
(document CE/94/5(b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié qui s'est réuni le 24 octobre 2012 sous la présidence de la Jamaïque,

1. Approuve la recommandation du Comité ;
2. Décide d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les candidats suivants, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale à sa vingtième session :
 1. DESTINATION MARKETING ASSOCIATION INTERNATIONAL (DMAI) (UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMERICA)
 2. GATO – GADESHGARAN TOUR OPERATOR (IRAN/IRÁN)
 3. GOBIERNO AUTONOMO DESCENTRALIZADO PROVINCIAL DEL GUAYAS (ECUADOR/ÉQUATEUR)
 4. KERALA INSTITUTE OF TOURISM AND TRAVEL STUDIES (INDIA/INDE)
 5. PACIFIC ASIA TRAVEL WRITERS ASSOCIATION - PAWTA (INDIA/INDE)
 6. THE MUNICIPAL GOVERNMENT AGENCY "TOURISM DEPARTMENT OF ALMATY CITY" (KAZAKHSTAN/KAZAJSTAN)
 7. UNIVERSIDAD GUANAJUATO (MEXICO/MEXIQUE)
 8. UNIVERSIDAD DE OCCIDENTE (MEXICO/MEXIQUE)
 9. VILLAGE FOR ALL SRL (ITALY/ITALIE/ITALIA)

10. YOUTH 2 YOUTH IN ZIMBABWE

3. Décide d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les candidats suivants :

1. INTERNATIONAL CONSORTIUM – HOTELS & TOURISM (RUSTICAE-TRANSMADRID-ESTUDIO LANZAROTE) (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
2. MAPFRE (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)

à condition qu'ils produisent, dans un délai de deux mois, la lettre officielle de soutien gouvernemental.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/17(XCIV)

Procédure et calendrier pour l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour la période 2014-2017

Point 6 de l'ordre du jour
(document CE/94/6)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document CE/94/6 présenté par le Secrétaire général sur cette question,

Ayant pris note du rapport du Corps commun d'inspection et de ses recommandations concernant la sélection et les conditions d'emploi des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies,

1. Confirme que les règles statutaires régissant l'élection du Secrétaire général seront complétées par les règles et la procédure énoncées dans le document CE/94/6 ;
2. Invite les États Membres à proposer des candidats au poste de Secrétaire général pour la période 2014-2017, en veillant à ce que les candidatures parviennent au siège de l'Organisation au plus tard le 29 mars 2013 avant minuit (heure de Madrid) ;
3. Prie les candidats de présenter leur candidature accompagnée de toutes les autres pièces demandées en vertu des procédures établies (document CE/94/6) ; et
4. Confirme que le Conseil choisira à sa quatre-vingt-quinzième session le candidat qu'il recommandera à la vingtième session de l'Assemblée générale en vue de pourvoir le poste de Secrétaire général pendant la période 2014-2017.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/18(XCIV)

Élection du Président et des Vice-présidents du Conseil exécutif pour 2013

Point 7 de l'ordre du jour
(document CE/94/7)

Le Conseil exécutif,

Considérant l'article 5 de son Règlement intérieur,

Ayant pris connaissance du document relatif à la candidature de la Roumanie à la présidence du Conseil,

1. Décide d'élire la Roumanie à la présidence du Conseil pour 2013 ;

Ayant pris note des candidatures à la première et à la deuxième vice-présidences,

2. Nomme la Jamaïque à la première vice-présidence et le Mozambique à la deuxième vice-présidence pour 2013 ;
3. Demande aux Membres effectifs élus à la présidence et aux deux vice-présidences de désigner, conformément aux dispositions de l'article 5.4 de son Règlement intérieur, les personnes chargées d'exercer ces fonctions ; et
4. Rend un hommage appuyé aux membres du bureau du Kenya (présidence), de la Roumanie (première vice-présidence) et de la Jamaïque (deuxième vice-présidence) pour la qualité du travail accompli au service de l'Organisation dans l'exercice de leurs fonctions en 2012.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/19(XCIV)

Lieu et dates de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif

Point 8 de l'ordre du jour
(document CE/94/8)

Le Conseil exécutif,

Considérant sa décision CE/DEC/18(XCIII) adoptée à sa quatre-vingt-treizième session à Madrid (Espagne),

Ayant examiné le document correspondant aux candidatures de la France et de la Serbie proposant d'accueillir sa quatre-vingt-quinzième session,

1. Remercie les gouvernements de la France et de la Serbie pour leur généreuse invitation d'accueillir la prochaine session du Conseil exécutif de l'OMT en 2013 ;

Ayant tenu un vote au scrutin secret pour décider du lieu de sa prochaine session, conformément aux Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret,

2. Décide de tenir sa quatre-vingt-quinzième session les 28 et 29 mai 2013 à Belgrade (Serbie) ; et
3. Se félicite de l'initiative prise par la France d'organiser avec l'OMT, en 2013, sur l'île de la Réunion, une conférence sur le développement du tourisme dans les petites îles.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/20(XCIV)

Discussion thématique : **suites de la réunion du T20 sur la facilitation des voyages et des visas**

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/94/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Ministre du tourisme du Mexique et par le Secrétaire général concernant la 4^e réunion des Ministres du T20 et le travail réalisé par le secrétariat dans le domaine de la facilitation des visas,

Ayant débattu de la question de la facilitation des visas, et plus précisément des expériences nationales et régionales en la matière ainsi que des possibilités de promouvoir la facilitation des visas,

1. Remercie le Ministre du tourisme du Mexique de lui avoir rendu compte des résultats de la 4^e réunion des Ministres du T20 présidée par le Mexique ainsi que les États Membres, pour leurs propositions et les études de cas présentées par différentes délégations ;
2. Félicite le Mexique et le secrétariat pour le travail réalisé afin d'inclure le tourisme dans la Déclaration finale du G20 ;
3. Accueille également avec satisfaction les initiatives importantes présentées par les États Membres en vue d'assouplir les procédures de délivrance des visas, en espérant qu'elles pourront être utilisées par d'autres pour progresser dans le même sens ;
4. Prie le Secrétaire général de s'assurer que la facilitation des visas reste une priorité de travail du secrétariat et de faire avancer ce dossier par une activité de plaidoyer au plus haut niveau politique et par l'identification et la diffusion d'études de cas ;
5. Prie également le Secrétaire général de faire progresser la question de la facilitation des visas en étroite coopération avec d'autres organisations internationales et régionales ; et
6. Prie en outre le Secrétaire général d'engager des discussions avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) afin d'appuyer la promotion de modèles internationaux de référence mettant à profit les technologies pour le traitement et l'émission des visas.



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012

CE/DEC/21(XCIV)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant tenu les délibérations de sa quatre-vingt-quatorzième session dans les conditions excellentes mises à sa disposition par les États-Unis du Mexique,

1. Exprime sa plus sincère gratitude à la population et au Gouvernement mexicains pour le soutien qu'ils ont apporté à l'OMT et à ses Membres en accueillant la présente session du Conseil dans la belle ville de Campeche, et pour la possibilité offerte aux délégués d'apprécier les curiosités touristiques de la ville et de ses environs mais aussi de participer à différentes activités sociales et visites techniques de destinations culturelles mexicaines ; et
2. Exprime, en particulier, sa très profonde reconnaissance à S. Exc. Mme Gloria Guevara, Ministre du tourisme du Mexique, à S. Exc. M. Fernando Ortega Bernés, Gouverneur de l'État de Campeche, et à S. Exc. Mme Ana Martha Escalante Castillo, Maire de la ville de Campeche, ainsi qu'aux membres de leur équipe et à leur personnel pour leur fabuleuse hospitalité, leur investissement personnel et leur soutien constant aux fins de l'organisation de la réunion.